



Monsieur Jean-Claude Ruyschaert
Président de la Commission particulière du débat public
Nœud Ferroviaire Lyonnais Long Terme
Regus, 21 avenue Georges Pompidou
69003 Lyon

A Lyon, le 14 mai 2019

Objet : Réponse à la demande d'organisation d'une nouvelle réunion dans les plaines de l'Ain.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, saisie par SNCF Réseau d'un projet d'aménagement à long terme du nœud ferroviaire lyonnais, la Commission nationale du débat public a décidé que ce projet devait faire l'objet d'un débat public.

Elle a désigné pour ce faire une commission particulière que je préside, en charge d'organiser et d'animer ce débat.

Lors de la préparation de ce débat les membres de la commission et moi-même avons été amenés à rencontrer les élus ou les associations du département de l'Ain, entretiens au cours desquels, vous avez manifesté votre opposition au tracé du contournement ferroviaire lyonnais nord.

Notre commission, en toute indépendance, a considéré que le projet présenté par SNCF Réseau ne pouvait être examiné uniquement à l'échelle de la métropole lyonnaise, mais élargie à l'échelle régionale ou supra régionale, en raison de ses incidences sur la desserte et l'aménagement des territoires, et sur les liaisons entre ces territoires et la métropole lyonnaise.

Aussi la commission particulière a-t-elle souhaité organiser une réunion publique sur chaque ligne de cette étoile ferroviaire. C'est ainsi que nous avons souhaité tenir une réunion publique à Ambérieu-en-Bugey, sur le thème des transports du quotidien.

En revanche, si la commission a tout loisir de définir le périmètre le plus opportun pour ce débat, elle n'a aucune compétence et n'est aucunement mandatée pour refaire un débat sur des projets déjà abordés dans le cadre d'un débat précédent ou ayant fait l'objet d'une décision de la puissance publique après enquête publique.

Elle a pour objectif de permettre l'expression des citoyens et de rendre compte des avis exprimés sur le projet dont elle est saisie mais comme vous le savez elle ne se prononce pas sur le fond ou l'opportunité du projet.

Comme lors de la phase préparatoire, à l'occasion des ateliers débats ou des réunions publiques déjà tenues, les associations, les élus et vous-même avez manifesté à nouveau votre opposition à l'encontre du tracé actuel du CFAL nord.

La commission en a pris acte et se fera bien entendu, en toute objectivité, l'écho dans son compte rendu des positions que vous, les élus ou représentants d'associations présents, avez pu afficher dans ce cadre, mais ne peut organiser un nouveau débat sur ce sujet.

Aussi ne lui apparaît-il pas nécessaire de tenir des réunions publiques supplémentaires, telles que demandées, mais dont l'objet porte sur le tracé du CFAL Nord.

A contrario, la production d'un cahier d'acteur, formalisant et argumentant la position des élus ou des associations qui le souhaiteraient, à l'égard du projet de nœud ferroviaire, serait de nature à contribuer de manière constructive à ce débat.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma considération respectueuse.



Jean-Claude RUYSSCHAERT
Président de la Commission particulière du débat public